

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 37-439-1933 Mutations

n° 37-439-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 juin 1933

Numéro JO

n° 439 du 30/06/1933

Date du numéro

30 juin 1933

### TEXTE INTÉGRAL

les askaris de police de 2e classe Youssouf Abdoulé, mle 40, et Ibrahim Sougal, mle 41, à la solde annuelle de 2.160 francs, passent automatiquement à la solde annuelle de 2.220 francs, pour compter du 1er juin 1933. Les askaris de police de 2e classe Yonis Abdi, mile 55, et Abdou Mohamed, mle 56, à la solde annuelle de 2.100 francs, passent à la solde annuelle de 2.160 francs, pour compter du 1er juin 1933.